YERRES

Relations publiques
N° tél. : 01/69/49/76/15
N/Réf. : OC/EB/YL

DECISION N°2022/145

OBJET : Contrat pour les prestations d'animations de la fête de la Ville du 25 juin 2022, conclu avec l'association Bl Animations

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Commune organise « la Fête de la Ville » le samedi 25 juin 2022,

CONSIDERANT que les prestations proposées par l'association BL animations correspondent à l'intérêt de la Commune,

D E C I D E

DE SIGNER le contrat pour les prestations d'animations « Fête de la Ville » du samedi 25 juin 2022, avec l'association Bl animations, domiciliée au 18 Boulevard Paul Niclausse, 77515 FAREMOUTIERS,

DIT que la prestation s'élève à 1 850 € TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 16 mai 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES * 91 (Essonne) *

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220516-2022-145-AU
Date de télétransmission : 07/06/2022
Date de réception préfecture : 07/06/2022